



IMMIGRATION

Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,
grands-parents,
enfants adoptés et
autres membres de la
parenté**

**Directives propres au
bureau des visas
Paris**



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez () les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). **À moins d'indications contraires**, envoyez des photocopies de tous vos documents. L'*Engagement*, si vous avez l'intention de résider au Québec, et les certificats de police doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée avec une copie des originaux.

<p>1. FORMULAIRES D'IMMIGRATION Assurez-vous qu'ils sont complets et, le cas échéant, signés :</p> <p>Renseignements supplémentaires – Liste des voyages. — Ce formulaire se trouve à la fin du présent appendice et doit être rempli par vous, le demandeur principal. <input type="checkbox"/></p> <p>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406) - Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire. <input type="checkbox"/></p> <p>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) - Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire. <input type="checkbox"/></p> <p>Assurez-vous que l'orthographe de vos nom et prénoms corresponde à l'orthographe utilisée dans votre passeport. Si vous êtes né dans un pays autre que la Suisse ou un pays membre de l'Union européenne, veuillez joindre une photocopie du formulaire de demande d'immigration.</p>
<p>2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL <input type="checkbox"/></p> <p>Carte d'identité nationale, acte de naissance, acte de mariage, d'annulation, jugement de divorce définitif, certificats de séparation pour vous-même et votre conjoint ou conjoint de fait, et certificat de décès du conjoint, le cas échéant. Vous devez nous informer immédiatement de tout changement d'état civil, que ce soit avant ou après avoir reçu le visa.</p>
<p>3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS <input type="checkbox"/></p> <p>Certificat de naissance des enfants (mentionnant le nom des parents); les documents d'adoption pour les enfants adoptés; en cas de divorce ou de séparation des parents, le jugement de la cour relatif à la garde des enfants de moins de 18 ans.</p> <p>Si l'âge de votre enfant a été confirmé avant le 1^{er} août 2014, soumettre également: La preuve de formation continue à plein temps pour tous les enfants de plus de 22 ans; rapports/ dossiers scolaires complets depuis que l'âge de 22 ans a été atteint, et preuve qu'ils dépendent entièrement de vous pour subvenir à leurs besoins. Vous devez nous informer immédiatement de tout changement dans la composition familiale, que ce soit avant ou après avoir reçu le visa.</p>
<p>4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS <input type="checkbox"/></p> <p>Copie de toutes les pages des passeports ou titres de voyage pour vous-même, votre conjoint ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. Si vous demeurez dans un pays autre que celui de votre nationalité, joindre une copie du visa ou permis de séjour du pays où vous résidez actuellement. Les passeports diplomatiques, officiels, de service, ou d'affaires publiques ne sont pas valides pour immigrer au Canada.</p>
<p>5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA <input type="checkbox"/></p> <p>Une preuve de lien de parenté avec le garant au Canada, tels que certificats de naissance, d'adoption et de mariage, et une preuve du statut de cette personne : photocopie du visa d'immigrant (IMM 1000) ou preuve de citoyenneté canadienne (copies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).</p>

6.	CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE L' original de l'extrait de casier judiciaire daté de moins de trois mois et délivré par les autorités de chacun des pays où vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus avez demeuré, durant six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Veuillez consulter notre site web au : http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.	<input type="checkbox"/>
7.	ENGAGEMENT L' original de l' <i>Engagement d'Aide</i> si vous avez l'intention de résider au Québec.	<input type="checkbox"/>
8.	EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES Veuillez fournir deux (2) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir Photos dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice B, Spécifications pour photos .	<input type="checkbox"/>

Envoi de votre demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'adresse suivante:

Parrainage : (Type de parrainage)
Centre de traitement des demandes - Sydney
C.P. 9500
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 0H5
Canada

Si vous envoyez la demande en utilisant un service de messagerie plutôt que par la poste, utilisez l'adresse suivante:

Parrainage : (Type de parrainage)
Centre de traitement des demandes - Sydney
49 rue Dorchester
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 5Z2
Canada



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Liste des voyages

IMM
5562
(05-2004)
Français

Le requérant principal doit remplir le formulaire.

Si l'espace fourni sur ce formulaire n'est pas suffisant pour inscrire tous les renseignements, veuillez utiliser une feuille supplémentaire sur laquelle vous inscrirez votre nom et le titre du formulaire.

1 - Votre nom au complet

Nom de famille

Prénom(s)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

2 - Veuillez énumérer **tous** les voyages que vous et, le cas échéant, les membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus avez effectués depuis les 10 dernières années hors de votre pays d'origine/de résidence (mais seulement depuis l'âge de 18 ans). Inclure les voyages à but touristique, les voyages d'affaires, les stages de formation, etc. Cochez la case « aucun voyage » si la personne visée (vous-même, le membre de votre famille) n'a jamais effectué de voyages hors de son pays d'origine/de résidence.

Par exemple:

04-2004	04-2004	6 jours	Madrid, Espagne	voyage d'affaires
---------	---------	---------	-----------------	-------------------

a) Vous-même

Aucun voyage

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

b) Votre époux (épouse) ou conjoint(e) de fait

Aucun voyage

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

c) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

d) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

e) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et seront utilisés pour déterminer si vous pouvez être admis au Canada à titre de résident permanent. Ils seront conservés dans la banque de renseignements personnels CIC PPU 039 intitulé *Dossiers des immigrants des missions à l'étranger*. Les renseignements pourront être communiqués à d'autres organisations conformément au principe d'usage compatible de l'information en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, les personnes ont le droit de s'attendre à ce que leurs renseignements personnels soient protégés et d'y avoir accès. Il est possible d'obtenir plus d'information à ce sujet en visitant le site infosource.gc.ca ou en communiquant avec le téléc centre de la citoyenneté et de l'immigration. **On peut aussi accéder à Infosource à partir des bibliothèques publiques du Canada.**

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

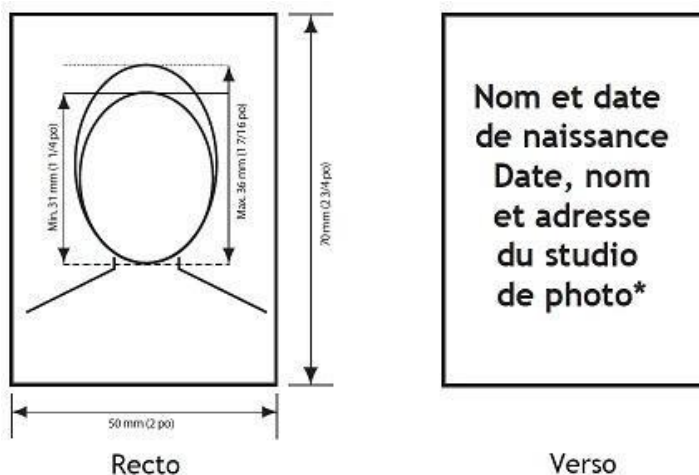
APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Vous devez fournir les photos identiques et non retouchées.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.
- Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc.
- Les photos doivent être des originaux et ne pas avoir été modifiées de quelque manière que ce soit ni avoir été prises à partir d'une photo existante.
- Les photos doivent refléter votre apparence actuelle (avoir été prises au cours des six (6) derniers mois).

Notes au photographe

Les photos doivent :

- avoir été prises par un photographe professionnel ;
- mesurer 50 mm par 70 mm (2 po de largeur par 2 po 3/4 de longueur) et les dimensions du visage doivent être de 31 mm à 36 mm (de 1 po 1/4 à 1 po 7/16), du menton au sommet de la tête ;
- être claires, bien définies et bien nettes ;
- montrer une expression faciale neutre (**yeux ouverts et clairement visibles, bouche fermée, pas de sourire**) ;
- être prises avec un éclairage uniforme et **ne présenter aucun** ombrage ou reflet de flash ;
- être **centrées** et montrer une vue de face complète de la tête et des épaules (c- à-d. il faut voir complètement la tête et les épaules de la personne, de face, au milieu de la photo) ;
- avoir été prises sur un fond blanc uni, avec contraste net entre le visage de la personne et l'arrière-plan. Les photos doivent refléter et représenter le teint naturel de la personne.



Ne correspond pas aux dimensions réelles.
Référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus.

Une (1) des photos, doit, au verso :

- porter le nom et date de naissance de la personne, et le nom et l'adresse complète du studio de photo;
- porter la date à laquelle la photo a été prise.
- Le photographe peut utiliser une estampille ou inscrire ces renseignements à la main. Les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées.

Appendice C

Instructions médicales

Un examen médical est obligatoire pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge, s'ils vous accompagnent ou non au Canada. Veuillez noter que dans le cas d'un parent divorcé ou séparé, les enfants mineurs sur qui il exerce l'autorité parentale unique ou conjointe sont considérés vos enfants à charge, même s'ils résident habituellement avec l'autre parent et n'accompagnent pas le requérant au Canada.

Une personne est inadmissible pour le Canada si elle souffre d'une maladie ou d'une invalidité dont la nature, la gravité ou la durée probable sont telles qu'un médecin agréé, dont l'avis est confirmé par au moins un autre médecin agréé, conclut soit que cette personne constitue ou constituerait vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publiques, soit que son admission entraînerait ou risquerait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé. L'inadmissibilité d'un membre de votre famille vous rend inadmissible.

Vous recevrez les formulaires et instructions pour l'examen médical, ainsi que la liste des médecins désignés dans votre pays de résidence, lorsqu'une décision de sélection positive sera prise. Vous serez responsable de prendre rendez-vous avec le médecin désigné de votre choix et de payer les frais d'examen.

Le visa de résident permanent a la même validité que celle de l'examen médical, soit 12 mois à compter de la date du premier examen ou du premier test.